

[#]

SIUMPPS : évaluation médicale et proposition de prise en compte du handicap

Après un premier contact pris avec le Service Handicap, vous passerez une visite médicale gratuite auprès d'un médecin du Service de médecine préventive universitaire (SIUMPPS).

Ces médecins ont reçu délégation de la MDPH pour définir les aménagements nécessaires à la poursuite de vos études à l'Université de Poitiers (à Poitiers et sur l'ensemble des sites délocalisés).

QUELQUES EXEMPLES D'AMÉNAGEMENT

Déroulement des études

Le cursus est le même pour tous. Mais un aménagement ou une aide spécifique peuvent être apportés selon les cas et sur justificatif médical :

- aménagement des enseignements ;
- aménagement de l'emploi du temps ;
- aide pour la prise de cours ;
- cours de soutien ;
- ou toute mesure adaptée à votre cas.

Examen et concours

Selon la situation de handicap de l'étudiant et l'avis médical, des mesures spécifiques peuvent être prévues lors de l'organisation des examens ou concours (décret n°2005-1617 du 21.12.2005) :

- majoration de temps ;
- grossissement de textes ou documents braille ;
- interprétariat LSF ;
- secrétariat ;
- aménagement de la salle ;
- utilisation de matériel spécifique ;
- ou autres mesures au cas par cas.

Contact

[Médecine Préventive Universitaire \(SIUMPPS\)](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/universite/service-interuniversitaire-de-medecine-preventive-et-de-promotion-de-la-sante-659511.kjs>
]